



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS GRENAOIS

**Séance du 03 juillet 2023 à 19h00
Salle conseil communautaire à Grenade-sur-l'Adour**

N° de la Délibération	Objet	Décision
2023 – 049	Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2023.	Adoptée
2023 – 050	Attribution de fonds de concours déposés par les communes de Saint-Maurice-sur-Adour, Lussagnet et Bordères-et-Lamensans.	Adoptée
2023 – 051	Mise en place d'un « espace boutique » à l'Office de Tourisme du Pays Grenadois.	Adoptée
2023 – 052	Fixation des tarifs des spectacles du Festival Les Arts en de(s) Route (s).	Adoptée
2023 – 053	Décision relative à l'évaluation environnementale de la modification n°1 du PLUi.	Adoptée
2023 – 054	GEMAPI – Définition du système d'endiguement de Penich-Laburthe et validation du niveau de protection retenu.	Adoptée
2023 – 055	GEMAPI – Définition du système d'endiguement de Loubéry Courrège et validation du niveau de protection retenu.	Adoptée
2023 – 056	GEMAPI – Avenant à la convention de délégation d'une partie de la compétence à l'Institution Adour.	Adoptée
2023 – 057	Conseil Communautaire – Délocalisation de séance à Saint-Maurice-sur-Adour.	Adoptée

L'ensemble des décisions prises lors de l'assemblée délibérante sont disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes : <https://www.cc-paysgrenadois.fr>.